

**ORGANISATION DU BACCALAUREAT GT POUR LES CANDIDATS  
DU PRIVE HORS CONTRAT ET CNED LIBRE**

- **Evaluations ponctuelles** organisées au titre du contrôle continu (40% de la note globale)
- Organisation prise en charge par les DEC/SIEC

	Réglementation « habituelle »	Session 2021 (Covid)	Aménagements d'épreuves
<b>Terminale (2020-2021)</b>	<p>Evaluations ponctuelles dans <b>les enseignements de tronc commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ H-Géo, LVA (+ETLVA en voie technologique), LVB, enst. scientifique (voie générale) / mathématiques (voie technologique)</li> </ul> <p>Portent sur le programme de terminale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Evaluation ponctuelle dans l'enseignement de spécialité non poursuivi suivi en terminale</i></li> </ul>	<p>Evaluations ponctuelles annulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des moyennes annuelles pour l'année scolaire 2020-2021</li> <li>- A défaut de note, présentation de l'évaluation ponctuelle avant la fin de l'année scolaire 2020-2021</li> </ul> <p><i>Evaluation annulée en 2020 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Prise en compte du dossier de contrôle continu pour les candidats qui en ont présenté un pour l'année scolaire 2019-2020 et sous réserve de validation du recteur.</i></li> <li>- <i>A défaut de note, présentation de l'évaluation ponctuelle avant la fin de l'année scolaire 2020-2021.</i></li> </ul>	
	Examen ponctuel terminal en EPS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les candidats des Ets hors contrat :</li> <li>- Prise en compte de la moyenne annuelle d'EPS pour l'année scolaire 2020-2021</li> <li>- A défaut de note de bulletin, épreuves ponctuelle avant la fin de l'année scolaire</li> <li>- Pour les candidats du CNED libre : maintien de l'examen ponctuel terminal avec aménagements en cas de difficultés liées au contexte sanitaire</li> </ul>	
<b>Première (2020-2021)</b>		Session 2022 (Covid)	Aménagements d'épreuves
	Evaluation ponctuelle dans <b>l'enseignement de spécialité non poursuivi suivi en terminale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluations à partir du 10 mai 2021 (date précisée par l'académie) ;</li> </ul>	Choix entre deux sujets qui couvriront des entrées prépondérantes du programme et différentes entre chaque sujet.

• **Epreuves terminales** (60% de la note globale)

	<b>Réglementation « habituelle »</b>	<b>Session 2021 (Covid)</b>	<b>Aménagements d'épreuves</b>
<b>Terminale (2020-2021)</b>	Epreuves terminales d'enseignements de spécialités	Epreuves écrites reportées du 7 au 9 juin 2021	Choix de sujet élargi entre les différentes parties du programme
	Epreuve orale terminale dite « Grand Oral »	Epreuve maintenue (entre le 21 juin et le 2 juillet 2021)	descriptif du programme étudié et utilisation des notes pour la partie 1 de l'épreuve, utilisation possible d'un tableau en partie 2
	Epreuve écrite terminale de philosophie	Epreuve maintenue le 17 juin 2021 Prise en compte de la meilleure note entre l'épreuve et la moyenne annuelle de philosophie	trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement) en plus du sujet d'explication de texte
	<i>Epreuves de français (écrit et oral) – année scolaire 2019-2020</i>	<i>Epreuves annulées en 2020 :</i> - <i>Prise en compte du dossier de contrôle continu pour les candidats qui en ont opté présenté un pour l'année scolaire 2019-2020, sous réserve de validation du recteur.</i> - <i>A défaut de note, présentation des épreuves à la fin de l'année scolaire 2020-2021 (17 juin 2021)</i>	
<b>Première (2020-2021)</b>		<b>Session 2022 (Covid)</b>	<b>Aménagements d'épreuves</b>
	Epreuves de français (écrit et oral)	- Epreuve écrite maintenue le 17 juin 2021 : - Epreuve orale maintenue, date à l'initiative des académies en fin d'année scolaire	- Epreuve écrite : choix entre deux sujets sur des objets d'étude différent. - Epreuve orale : liste de textes réduite, descriptif mentionnant les parties de programmes traité, choix entre deux textes sélectionnés par jury